



**Des solutions  
pour profiter  
pleinement  
de la vie.**



**Vous informer dans  
tous les domaines de  
la santé**

**En savoir plus**

## En bref

### **L'administration accessible 24h sur 24**

Le nouveau site du gouvernement [www.administration24h24.gouv.fr](http://www.administration24h24.gouv.fr) vous permet de réaliser jusqu'à 600 démarches administratives, à tout moment, sur Internet : demander un acte de naissance, monter un dossier d'aide au logement, consulter vos remboursements d'assurance maladie. 300 démarches de plus devraient être accessibles d'ici la fin 2007. .

Pour en savoir plus : [www.administration24h24.gouv.fr](http://www.administration24h24.gouv.fr)

### **Lutte contre les infections nosocomiales : les meilleurs hôpitaux sur Internet**

La lutte contre les infections nosocomiales, infections contractées au cours d'un séjour à l'hôpital, est un thème important en santé publique.

Dans les établissements de santé, un comité multidisciplinaire est chargé de détecter et d'identifier le dysfonctionnement à l'origine de cette pathologie.

L'indice des activités de lutte contre les infections nosocomiales (Icalin) est un score composé de 31 critères permettant de classer les établissements publics et privés en 5 catégories.

Le ministère de la santé a ouvert sur Internet le site Platines (plate-forme d'information sur les établissements de santé) : pour chacun des 1300 établissements de soins aigus, une fiche décrit ses activités, mais aussi ses

### **Cyclamed : fin des dons de médicaments inutilisés à des ONG**

L'Assemblée nationale a adopté un amendement gouvernemental prévoyant d'interdire, dans un délai de 18 mois, la distribution de médicaments inutilisés, à des fins humanitaires par les ONG. Cette mesure fait suite aux critiques formulées par l'Inspection générale des affaires sociales à l'encontre de l'association Cyclamed (trafics, insuffisance de garantie de la qualité des médicaments distribués dans les pays en développement).

Cyclamed est une association regroupant les laboratoires pharmaceutiques, l'Ordre des pharmaciens, les syndicats de pharmaciens et les grossistes répartiteurs. Elle se charge de collecter, dans les officines, les médicaments rapportés par les particuliers et de les fournir à titre gracieux aux ONG. Pour compenser l'arrêt de cette filière d'approvisionnement auprès des ONG, les laboratoires pharmaceutiques se sont associés en promettant le don de

indicateurs de performance et de qualité notamment dans la lutte contre les infections nosocomiales.

Pour en savoir plus :

[http:// www.platines.sante.gouv.fr](http://www.platines.sante.gouv.fr)

médicaments génériques.

**Continuez de rapporter vos médicaments inutilisés ou périmés chez votre pharmacien.** Ils seront collectés gratuitement par Cyclamed et détruits dans une filière spécifique à des fins énergétiques. En 2003, 14 207 tonnes de déchets issus de médicaments valorisés pour produire de l'énergie ont permis d'éclairer 8000 logements.

## Revalorisation des pensions de retraite au 1er janvier 2007

A compter du 1er janvier 2007, les retraites personnelles et de réversion ainsi que le minimum AVTS (Allocation aux vieux travailleurs salariés) et le montant minimum de la retraite de réversion ont été revalorisés de 1,8 %. Cette revalorisation a pris effet avec la mensualité de janvier payée début février. Par ailleurs, le minimum vieillesse est désormais remplacé par deux types de prestations : l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) et l'allocation supplémentaire d'invalidité. Néanmoins, les personnes titulaires du minimum vieillesse avant le 1er janvier 2007 continueront à percevoir leurs allocations selon les mêmes modalités.

Pour en savoir plus : [www.legislation.cnav.fr](http://www.legislation.cnav.fr)



**Vous voulez...**

Pour vivre très longtemps chez soi malgré la perte d'autonomie :

**[Filassist Contact Plus](#)**

# Dossier

## AGE DE DEPART EN RETRAITE : LES EFFETS MITIGES DE LA REFORME

**Malgré la mise en place d'une réforme dont l'un des principaux objectifs était d'encourager le prolongement des carrières professionnelles, l'âge moyen de départ des salariés du privé a baissé d'un an depuis 2003. C'est ce que révèle une récente étude de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav), analysée par le Conseil d'orientation des retraites (Cor).**

Au premier semestre 2006, l'âge moyen de départ en retraite des salariés du privé s'est élevé à 60,9 ans, contre 61,9 ans en 2003. Certes, la réforme englobait une mesure permettant aux salariés ayant commencé à travailler très jeunes d'anticiper leur départ. Mais le succès de ce dispositif n'explique pas tout : même si l'on exclut ces cas du calcul, l'âge moyen de départ reste inférieur de six mois à ce qu'il était en 2003.

**Incitations insuffisantes ?** Un autre chiffre illustre la faible portée des mesures d'incitation au prolongement de la vie professionnelle : le nombre de personnes qui prennent leur retraite le mois de leur 60ème anniversaire est passé sur la même période de 43,8% à 44,7%. C'est pour y remédier que le gouvernement vient de relever la surcote attribuée aux salariés

prolongeant leur activité au-delà du nombre de trimestres requis pour bénéficier d'une retraite à taux plein.

**Situation inverse chez les fonctionnaires.** A l'inverse, l'allongement progressif de la durée de cotisation imposé aux fonctionnaires pour qu'ils bénéficient d'une retraite à taux plein semble porter ses fruits. Sur la même période, l'âge moyen de la cessation d'activité a augmenté de près d'un an, passant de 57 ans et 3 mois à 58 ans et 1 mois. La différence entre public et privé s'est donc réduite. Supérieure à quatre ans en 2003, elle est aujourd'hui inférieure à 3 ans.

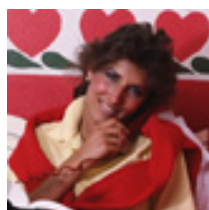
**Des perspectives plus encourageantes.** Les auteurs de l'étude et les membres du Cor rappellent toutefois que les effets de la réforme seront progressifs et qu'ils ne se feront pleinement sentir que vers 2020. Ainsi, selon les projections de la Cnav, l'âge moyen de départ dans le privé devrait augmenter dès le second semestre 2006\*, pour atteindre – en 2020 – 62,7 ans pour les hommes et 62,5 ans pour les femmes. En conclusion, l'étude souligne que « *les mesures incitant à prolonger l'activité [...] peuvent produire des résultats tangibles si la situation du marché du travail est plus favorable à l'activité des seniors.* ».

\* Sauf pour les femmes, pour qui il continuerait de diminuer jusqu'en 2008.

[haut de la page](#)

## Témoignage

### Témoignage de Monique F., 50 ans



« La retraite, ça se prépare. La transmission d'un capital aussi. Avec Trésor Epargne, je le fais dans d'excellentes conditions fiscales.»

[lire ce témoignage](#)

[CONSULTEZ](#)  
notre site  
[www.seniorvie.fr](http://www.seniorvie.fr)

Vous souhaitez vous abonner à notre lettre d'information : >>>

Vous souhaitez ne plus recevoir notre lettre d'information : >>>